

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Fleuré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Vivian PERROCHES, Maire.

Etaient Présents : Mmes Corinne BOND, Laurence DOS ANJOS, Andrée GERLAND, Carole GREMILLET, Annette HENAULT, Catherine TARDY, Florence TUCHOLSKI, MM Jacques DESPLEBIN, Yannick JAUCEN, Denis LACOUR, Yann MEHEUX-DRIANO, Jean-François NEVEU, Vivian PERROCHES.

Absent : Mr Wilfried CHARLES.

Excusée : Catherine TARDY

Secrétaire de séance : Mme Evelyne SANQUIER.

Assiste : Mme Madeline TROMAS, secrétaire de la collectivité.

1-20-12-2018 DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide par 5 VOIX CONTRE, 2 ABSTENTIONS et 6 VOIX POUR :

- *d'admettre en non-valeur la liste présentée par le comptable public pour un montant global de 2594.67€ sur le Budget principal au compte 6541.*
- *précise que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au Budget général 2018.*

2-20-12-2018 Décision Modificative n°1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- *de valider la DM n°1 telle que présentée.*

3-20-12-2018 MODULE PARTENAIRES SITE INTERNET NEOPSE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- *de valider le module PARTENAIRES pour le site internet NEOPSE.*

La séance est levée à 21h45